



## Reclamation de dette 16 ans après une liquidation de société

Par **philippederlot**, le **10/03/2017** à **17:30**

Bonjour,

Il y a seize ans j'ai eu une liquidation judiciaire sur l'une de mes sociétés. Dans l'une d'elle il y avait une voiture, parmi, plusieurs autres, financée par un crédit avec Credipar. Cette voiture a été reprise comme tout le matériel par un liquidateur judiciaire. 15 ans après Crédipar me poursuit, avec tous les coups de fil anonymes pour récupérer un montant qui ne correspond a rien, que je connaisse. Je leur demande le montant du crédit initial, combien l'ont-ils revendu ? aucune réponse juste des relances incessantes depuis trois mois. Que puis-je faire ?  
Merci de votre réponse. Sincèrement. Philippe

Par **morobar**, le **10/03/2017** à **17:59**

Bonjour,

Ce n'est pas le prêteur qui a vendu votre voiture, mais le liquidateur.

Il vous est donc réclamé le solde du crédit et les intérêts car je suppose que le crédit a été instruit sur votre nom, ou que vous en fûtes caution à titre personnel.

Mais si aucun titre exécutoire n'est en possession du créancier ou de son mandataire, la dette est prescrite.